



La sécurité et la santé au travail

Réalisations

2022 a encore été influencée par les mesures liées à la COVID-19 et leurs effets sur la sécurité et la santé du personnel du BIT. Dans certains bureaux de l'OIT, les mesures ont été modifiées entre le télétravail obligatoire, le télétravail recommandé, le retour partiel ou complet au bureau (RTO) en fonction, entre autres, de la situation épidémiologique et des changements dans les mesures COVID-19 locales.

Le Syndicat du personnel a participé à toutes les réunions CSST du siège qui ont permis d'échanger des informations sur la situation de COVID-19 ainsi que sur les préparations et adaptations des RTO. En outre, nous avons commenté et apporté notre contribution aux documents préparés par l'Administration tout e que les préoccupations exprimées par les collègues du monde entier étaient transmises à l'Administration.

Le Syndicat du personnel a participé activement au groupe de travail technique bipartite (TWG) mandaté par le CSST pour réviser les IGDS 48, 286 et 385 sur la sécurité et la santé au travail au Bureau. Le TWG a examiné les IGDS à la lumière de la pratique actuelle de leur mise en œuvre. A la suite de ce travail, les propositions de révision des IGDS ainsi que les recommandations qui les accompagnent sur la manière d'améliorer le système de gestion interne de la SST ont été approuvées par le CSST et soumises par le président du CSST au DG mi-juillet afin qu'il puisse se prononcer sur les propositions faites et donner une ligne de conduite.

En termes de formation, le Syndicat du personnel a collaboré avec l'administration et le coordinateur SST pour renforcer les capacités des comités SST locaux dans la région africaine. Tous les membres des comités locaux de SST ont participé à la première session de discussion le 25 mai, afin de présenter brièvement la gestion de la SST et les rôles des comités conjoints de SST. Cette formation est la première à impliquer une région entière et servira de modèle à dupliquer dans d'autres régions, après une évaluation de sa mise en œuvre.

Le Syndicat a par ailleurs transmis aux représentants du personnel des informations relatives à la SST, tant spécifiques que générales, par exemple lors de l'Assemblée mondiale. Nous avons ensuite répondu à des demandes de représentants du personnel dans des bureaux de pays – à la fois celles liées au COVID-19 et celles portant sur des questions générales de SST – , et avons facilité la communication et l'échange d'informations avec le Coordinateur et le service médical de l'OIT pour les questions liées à la SST.

Dans la mesure du possible, nous avons organisé des réunions virtuelles avec les collègues et les représentants du personnel, afin d'écouter leurs questions, leurs préoccupations et leurs besoins pour identifier des mesures de soutien significatives. Le Syndicat a par ailleurs maintenu la communication avec le projet de rénovation du bâtiment afin de porter à son attention les préoccupations du personnel.

Défis à venir

En dépit des avancées réalisées concernant les matériels de formation à la SST dans la région africaine, de nombreux représentants, issus de toutes les régions, ont souligné l'urgence de ces besoins de formation. Il est urgent d'intégrer la formation à la SST à différents niveaux de l'Organisation, notamment dans le cadre de la formation générale dispensée au personnel.

La reconnaissance de l'importance du dialogue social interne et de sa mise en œuvre effective même pendant la réponse à la crise, à savoir la consultation du personnel et de ses représentants, doit encore être améliorée dans de nombreux bureaux. En outre, la participation du CSST à la définition de mesures de SST dans le contexte de la réponse au COVID-19 et de procédures de Retour au Bureau doit encore être renforcée dans de nombreux bureaux.

Nous aimerions rappeler que la création d'une culture de la sécurité, de la sûreté et de la santé au travail est un enjeu à long terme qui exige la vigilance et l'effort de chacun(e) dans ses tâches quotidiennes, de même que l'engagement à activement mettre en œuvre la politique de l'OIT en matière de SST.

POUR PLUS D'INFORMATIONS:

